

du Conseil du Collège des Médecins et Chirurgiens des Territoires du Nord-Ouest, aura lieu à Prince-Albert, le 14^e jour du mois d'avril prochain.

Je vous envoie un *bulletin de vote*, que vous devez remplir et me renvoyer dans l'*enveloppe* ci-jointe, avant le 14 d'avril prochain.

Je vous envoie aussi votre état de compte avec le Collège des Médecins et Chirurgiens, jusqu'à date, et me permettez de vous rappeler que vous devez payer votre contribution pour avoir droit de vote à l'élection prochaine.

Le *Registre Médical des Territoires du Nord-Ouest*, publié en août 1894, dont vous avez reçu une copie, vous donnera les noms de tous les praticiens licenciés jusqu'à cette date. Depuis, les Messieurs suivants ont été enregistrés:

(Suit la liste des médecins enregistrés depuis août 1894).

HUGH V. BAIN.

Régistrateur.

Telle est la lettre que tout médecin licencié des Territoires du Nord-Ouest a reçu, cette année, six semaines avant l'élection. On voit que les médecins de là-bas ont un bureau qui les tient au courant de ce qui se passe. Ce bureau, entre autres choses, fournit à la profession une liste complète et à date de ses membres, afin qu'on sache qui est médecin et qui ne l'est pas.

L'enveloppe, dont il est question, porte une adresse imprimée, ainsi conçue:

(Traduction),

Bulletin de vote.

HUGH V. BAIN, M. D.,

Régistrateur,

Collège des Médecins et Chirurgiens,

Prince Albert,

Sask.

Tous les bulletins de vote sont ainsi envoyés, sous enveloppe cachetée, au régistrateur, qui les ouvre devant deux témoins nommés par le Conseil, et en présence de tout membre du Collège qui veut assister au dépouillement du scrutin.